

ARRÊTÉ N° 2026-25

RELATIF AU COMITE ELECTORAL CONSULTATIF

La Directrice de l'Institut d'études politiques,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

Vu le règlement intérieur ;

ARRETE

Article 1 : Rôle du comité

L'organisation des opérations électorales est placée sous la responsabilité de la Directrice assistée d'un comité électoral consultatif. Le comité est consulté sur l'organisation des élections. Il est tenu informé du déroulement des opérations électorales et peut être saisi pour avis sur des questions ou problèmes d'organisation.

Le présent comité est désigné en vue des élections qui auront lieu en septembre et octobre 2026 relatives d'une part à l'élection des représentants enseignants et BIATSS et à celle des représentants étudiants au Conseil d'administration et d'autre part à l'élection des membres de la Commission scientifique.

Article 2 : Composition

La composition du comité électoral consultatif est la suivante :

- Une enseignante, Madame Caterina SEVERINO,
- Un personnel BIATSS, Madame Mathilde GUITTET,
- Un usager, Madame Maélyne GAL,
- La Secrétaire Générale, Madame Gaëlle CHEVALIER.

Article 3 : Arrêté abrogé

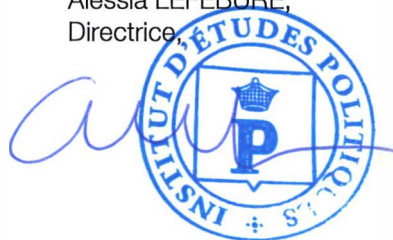
L'arrêté 2025-58 relatif au comité électoral consultatif est abrogé.

Article 4 : Exécution

La Secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 20 juillet 2026,

Alessia LEFÉBURE,
Directrice



TRANSMIS AU RECTEUR LE : 21/07/2026

DATE D'AFFICHAGE ET PUBLICATION : 21/07/2026